



Syndicat de l'enseignement du Saguenay (CSQ)

895, rue Bégin, Chicoutimi (Québec) G7H 4P1

Téléphone : 418 549-8523 Télécopieur : 418 549-9966

ses@lacsq.org

www.sessaguenay.net

19 février 2018 ■ Vol. 46 # 13

SUIVI D'UNE RENCONTRE À LA COMMISSION SCOLAIRE

Le 7 février dernier, nous étions invités à rencontrer Mme Denyse Blanchet qui accompagnera les gestionnaires de la Commission scolaire jusqu'à la fin juin ainsi que M. Jean-François Pressé, directeur général adjoint qui assume présentement l'intérim à la direction générale.

Étaient également présents, l'équipe des Ressources humaines de la Commission scolaire et les représentants syndicaux du soutien scolaire, des professionnels et de l'enseignement.

D'emblée, Mme Blanchet s'est présentée. Elle a un parcours diversifié. C'est une personne qui a œuvré au collégial comme enseignante et aussi en direction générale. Elle nous a parlé du mandat que le ministre lui a confié et nous a aussi mentionné que l'éducation lui tient à cœur.

M. Pressé s'est aussi présenté. Il nous a dit que ce qui l'avait attiré ici c'est qu'au niveau du décrochage scolaire, l'écart entre garçons et filles était l'un des plus bas au Québec, que la Commission scolaire se situait au-dessus de la moyenne, et que la pédagogie était adéquate.

Nous avons souligné qu'il y avait longtemps que l'on n'avait pas tenu un discours positif sur l'enseignement, que c'était rafraîchissant, que nous avons souvent l'impression du contraire avec tout le discours qu'il faut tout mesurer pour faire mieux.

Nous avons mentionné que plusieurs enseignants ont perdu confiance dans leur organisation, qu'il serait important, afin de rétablir des ponts, d'adopter une posture de transparence dans la communication, de consulter les enseignantes et enseignants, de prendre le temps d'instaurer des changements, de ne pas les imposer, de prendre du recul, de faire des temps d'arrêt s'il le faut et surtout, de respecter le personnel en place.

ÉDUCATION À LA PRÉVENTION EN MILIEU SCOLAIRE DE LA CNESST

Le programme *Éducation à la prévention en milieu scolaire* vise à sensibiliser les jeunes à l'importance de la prévention dans leurs activités de tous les jours. Avec la participation de vos élèves, vous avez soumis des projets éducatifs visant à informer les jeunes sur les droits et les responsabilités des travailleurs ou à l'adoption de comportements sains et sécuritaires.

Pour l'édition 2017-2018, la région du Saguenay–Lac-St-Jean a soumis 118 projets. De ce nombre, 111 ont été acceptés. Pour l'ensemble du Québec, 1 226 projets ont été soumis, classant la région du Saguenay–Lac-St-Jean en 3^e position.

Des 118 projets soumis, **20** proviennent de la commission scolaire des Rives-du-Saguenay.

École	Projet soumis	Projet accepté	Montant
École André-Gagnon	2	2	300 \$
École Antoine-de-Saint-Exupéry	2	2	300 \$
École au Millénaire	1	1	150 \$
École de La Pulperie	1	1	150 \$
École des Quatre-Vents	1	1	150 \$
École La Carrière	2	2	300 \$
École le Roseau	1	1	150 \$
École Mont-Valin	1	1	150 \$
École Notre-Dame-du-Rosaire	1	1	150 \$
École Notre-Dame, Des Jolis-Prés	3	3	450 \$
École primaire l'Horizon	3	3	450 \$
École Vanier	2	1	150 \$

L'ensemble des projets soumis par la commission scolaire des Rives-du-Saguenay faisait partie du volet *Défi prévention jeunesse*, pour un total de **2 850 \$** octroyés.



Pour les élèves du primaire.

Ce volet s'adresse aux élèves du primaire et vise à aider les jeunes à détecter les risques dans leurs activités quotidiennes pour les sensibiliser à la prévention.

L'aide financière accordée pour un projet admissible est de **150 \$**.

Cette année, aucun projet n'a été soumis pour le volet *Sécurité Premier emploi* par la commission scolaire des Rives-du-Saguenay.



SÉCURITÉ
Premier emploi

Pour les élèves du secondaire, de la formation professionnelle ou du collégial.

Ce volet s'adresse aux élèves du secondaire, de la formation professionnelle ou du collégial. Il vise à prévenir les accidents chez les jeunes dès leurs premières expériences sur le marché du travail en les amenant à identifier les divers risques professionnels et à s'en protéger ainsi qu'en les sensibilisant aux normes du travail et à l'équité salariale. L'aide financière accordée pour un projet admissible est de **300 \$**.

Le SES est fier des résultats des différentes équipes-écoles et vous encourage à participer en grand nombre pour l'édition 2018-2019. Surveillez les informations en début d'année. Vous pouvez dès maintenant préparer un projet. Une invitation particulière est lancée aux enseignants qui œuvrent auprès des élèves du secondaire ou de la formation professionnelle pour le programme *Sécurité Premier Emploi* afin de les inciter à participer.

Ensemble, continuons de promouvoir la santé et la sécurité afin de développer une culture de prévention dès le plus jeune âge!

LIVRET D'INFORMATIONS

Le Comité des jeunes, en collaboration avec le SES, a créé un livret d'informations pour les personnes à statut précaire.

Vous y retrouverez entre autres des informations sur les congés spéciaux, la sécurité d'emploi, l'assurance-emploi, le RQAP... N'hésitez pas à vous en procurer un exemplaire auprès d'un membre du Comité des jeunes, de la personne déléguée de l'école ou du centre ou encore, directement au bureau du Syndicat.



Nous l'avons également placé sur notre site Internet au sessaguenay.net. Il se trouve sous l'onglet « Précarité » dans la section « Informations utiles ». Évidemment, nos conseillers demeurent disponibles pour vous répondre.

PUBLICITÉ DE LA FSE

Avez-vous vu la publicité de la FSE qui s'adresse au ministre Proulx? On y voit un livre avec des pages vides et le message dit : « *Repenser l'école de demain sans consulter les enseignantes et les enseignants, c'est comme réécrire un livre sans son personnage principal.* » Pour doter le Québec d'une vision globale de l'éducation, il faut tenir compte de l'expertise des enseignants!

Pour voir la publicité, rendez-vous sur la page Facebook du SES ou le site Internet.

RETRAITE PROGRESSIVE

En cette période de l'année, il est important de se rappeler que la date limite pour demander une retraite progressive débutant en 2018-2019 est le 1^{er} avril. N'hésitez pas à communiquer avec le Syndicat si vous avez des questions ou encore avec Mme Marie Imbeault aux Ressources humaines de la Commission scolaire au poste 5254. Si la date limite de demande est le 1^{er} avril, vous avez par contre jusqu'à la fin de l'année pour définir la façon dont les congés seront pris.

En parlant de retraite, au 1^{er} juillet de cette année, il n'y a aucun changement au RREGOP. C'est plutôt au 1^{er} juillet 2019 que les critères pour avoir une retraite sans pénalité actuarielle changeront. En effet, si les critères cette année sont encore 35 ans de service ou 60 ans d'âge, ils seront, en juillet 2019, de 61 ans d'âge ou 60 ans si vous avez un minimum de 30 ans de service. Le 35 ans de service ne change pas. Enfin, le 1^{er} juillet 2020, marquera la hausse de la pénalité de 4 à 6 %.

À la suite de quelques appels au bureau, nous vous rappelons que le fait de signer une retraite progressive ne protège personne sur l'application des changements survenant en 2019 et 2020. Les seuls avantages que procure la signature d'une retraite progressive sont la possibilité de réduire votre tâche jusqu'à 40 % sans que cela ait un effet sur votre future retraite. De plus, contrairement au congé sans solde, la Commission scolaire ne peut refuser une retraite progressive. L'enseignant doit par contre respecter l'encadrement pour la prise de congés. Enfin, autre avantage, la coupure de traitement est répartie uniformément pendant toute l'année. Par contre, l'enseignant a également des obligations, soit de prendre sa retraite au plus tard dans 5 ans et il a l'obligation d'avoir une réduction de la tâche chaque année.

Pour conclure ce point, certaines personnes nous ont également parlé de possibles changements survenus dernièrement dans notre régime de retraite ou de retraite progressive et ce n'est pas le cas. Selon nos informations, les employés de soutien ont obtenu une entente dernièrement sur de possibles rachats, mais cela ne concerne aucunement les enseignants. Dans le doute, contactez le SES.

AGENDA

- **Conseil des personnes déléguées**
13 mars 2018, inscription : 18 h, début : 18 h 30
Hôtel Le Montagnais
- **Formation sur les CAP (inscription obligatoire)**
15 mars 2018, début : 16 h 30
Hôtel Le Montagnais